

La Beaume Claire

n°14

Mars-Avril 2002

Bulletin d'information de l'Association Vivre à Labeaume

Association agréée dans le domaine de la protection de la nature, de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie par les arrêtés préfectoraux N° 95-827 et 95-828 du 21/08/95

Le mot de la présidente

Chers Adhérents, Chers Amis,

L'hiver à Labeaume ne manque pas de charme, mais permet toujours de constater l'écart de fréquentation avec les mois d'été. Le pays pêche par excès et par défaut.

A l'occasion de la parution de ce bulletin qui coïncide avec le début de l'année touristique, nous tenions à réactualiser l'enquête effectuée en 94 sous l'impulsion de Stéphane Félix et de Jacques Allard, car à nouveau ces questions vont devenir quotidiennes.

Cette année verra se poursuivre des débats autour de nombreux sujets : l'intercommunalité (J. Allard est notre représentant aux réunions), la mise en place du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme), l'épineux problème des parkings, l'autoroute et le retour sur la rivière.

Nous essaierons de défendre avec les divers partenaires des solutions équitables pour chacun.

A bientôt.

La Présidente,
Yvette SMITH-HERMITANT

L'évolution du tourisme à Labeaume

Où en est-on sept ans après l'enquête effectuée par l'association Vivre à Labeaume en 1994 ?

Il y a sept ans, à l'initiative de Stéphane Félix et de Jacques Allard, alors président de l'association Vivre à Labeaume, avait été réalisée en enquête intitulée «Quel tourisme pour Labeaume?». Au départ d'un nouveau mandat municipal, la commune étant de plus en plus confrontée aux problèmes générés par le tourisme, il nous est apparu utile de reprendre en les actua-

lisant les conclusions de ce travail. Notre démarche ne se veut ni polémique ni critique, mais une mise au point objective afin d'éclaircir des points controversés en apportant des propositions nouvelles. Les nouveaux Labeaumoises et les nouveaux élus seront ainsi informés sur les orientations de notre association qui reste toujours une force de proposition.

Les conclusions de l'enquête portaient sur le fait que «la crue brutale» de visiteurs et de baigneurs qui se concentrent sur les plages proches du village et à Peyroche avait entraîné une forte croissance en pollutions de tous ordres et des dépenses d'aménagement payées par la municipalité pour des touristes qui en bénéficiaient sans rien payer. (Labeaume est une immense piscine où tout est gratuit! selon un interviewé de 1994).

Sur de nombreux points évoqués en 1994, les choses ont évolué positivement : le bruit sur le Sablas en soirée ou la nuit a beaucoup diminué, le camping sauvage a (presque)

disparu, une salle polyvalente a été réalisée, un gîte d'étape est en cours d'achèvement, des projets hôteliers sont en cours... Du fait de l'évolution des mentalités, de la prise de conscience de la nécessité de la préservation de la nature... et peut être aussi grâce aux propositions de Vivre à Labeaume, la municipalité a apporté des améliorations. Mais débordée par l'afflux des touristes, elle semblait surtout préoccupée de suivre ce flot en créant de nouveaux parkings pour accueillir toujours plus de monde.

Des questions essentielles, qui n'ont cessé d'être soulevées par l'association depuis sa création en 1988, demeurent encore aujourd'hui sans réponses satisfaisantes et notamment celles concernant le stationnement et l'état de la rivière (**propreté, stationnement d'épuration et dragage**). Mais à travers ces questions, c'est toute la politique de développement du tourisme à Labeaume qui est en jeu. **L'afflux des visiteurs ne peut être empêché, alors faut-il l'encourager, l'accompagner ou le limiter ?**

LES APPORTS DU TOURISME ?

De l'argent

Les revenus d'une commune sont favorisés par le dynamisme de l'activité touristique. A Labeaume, elle consiste en quatre restaurants saisonniers, deux cafés, deux épiceries saisonnières, trois campings : la Savane, la Plage et Peyroche, un village de vacances Arepos VVF, des gîtes et des chambres d'hôtes.

Les difficultés générées par la fréquentation touristique

Les impacts négatifs portent principalement sur la circulation et le stationnement d'une part et l'état de la rivière et de la station d'épuration d'autre part.

La circulation et le stationnement

Ce problème est si aigu que la municipalité, assistée d'une architecte urbaniste du C.A.U.E. (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) a convié les Labeaumoises à une réunion sur ce sujet le

12 octobre 2001 pour entendre les propositions de chacun. L'impression générale a été qu'il fallait à tout prix ne pas accroître les aires de stationnement pour ne pas entraîner un surcroît de circulation et de nuisances.

Que coûtent les aires de stationnement ?

Il est difficile de chiffrer la réalité de ces coûts. Il faudrait pour cela additionner sur plusieurs années ce qu'ont coûtés les travaux de terrassement des anciens parkings, l'entretien de l'aire de pique-nique, les poubelles et les achats de conteneurs directement liés au stationnement, le ramassage des ordures, la mise en place des parkings supplémentaires à l'été 2001, la location du terrain de M. Thoulouze (5.000 francs depuis juillet 2001 pour deux mois), le coût d'un policier municipal assermenté employé à surveiller le stationnement et le respect des arrêtés municipaux pendant la saison estivale. Ce travail reste à faire et nous nous proposons d'y participer. On peut cependant d'ores et déjà être certain de l'importance du chiffre...

Des parkings, pour qui ?

Actuellement, il y a environ trois cent places autorisées de voitures dont soixante ont été ajoutées pour l'été 2001. Mais vingt avaient déjà été supprimées sous le Petit Moulin pour la sécurité et cinquante vont disparaître lors de la construction de «l'hôtel rural». Environ une centaine disparaîtraient si le parc sous le Sablas, qui enlaidit le site, était supprimé. Au total, le nombre d'emplacements n'a pas augmenté en 2001.

Les aires de stationnements actuelles se situent en bord de rivière. Leur aspect de terrain vague abîme le site (village inscrit) – l'un des plus beaux de l'Ardèche – et génère poussière et bruit pour les riverains. Il ne s'agit pas de limiter l'accès à une élite de résidents, mais de reconnaître une réalité évidente qui est que les vasques d'eau de la rivière ne peuvent accueillir autant de baigneurs que la Grande Motte ! C'est regrettable, mais c'est ainsi. La capacité d'accueil de Labeaume ne peut en aucun cas s'accroître de manière exponentielle sous peine de détériorations irréversibles. Le rapport sur «Labeaume village de caractère» de juillet

1998 estimait que le seuil était atteint et ne pouvait être franchi. Il a été visiblement largement dépassé cet été 2001 (quatre cent trente et une voitures le 14 août pour le chef-lieu uniquement), sans compter Peyroche, où elles sont encore plus nombreuses.

Or, il est évident que la plupart de ces véhicules ne sont pas ceux de la population résidant sur la commune et provient principalement de visiteurs «à la journée» ou de baigneurs en provenance des campings du reste de la région qui arrivent aux heures de baignade et repartent en fin d'après-midi ou de soirée. Cela provoque une augmentation insupportable de la circulation notamment durant l'après-midi, avec un nombre de passages de plusieurs centaines de véhicules par heure à certaines périodes.

Les solutions

Pour l'été 2001, un aménagement provisoire avec de gros rochers a été installé pour mieux canaliser les flux et expérimenter des solutions d'avenir. Cet aménagement a été diversement apprécié mais a apporté un mieux, au moins en ce qui concerne l'organisation.

Un village entièrement piétonnier ?

Cela suppose la suppression du stationnement sous le Sablas, sauf pour les résidents du bas du village, qui pourraient bénéficier d'une carte de stationnement résidentiel, comme c'est le cas dans beaucoup de communes touristiques.

L'apport financier est-il ce qu'il devrait être ?

La commune perçoit :

- La taxe de séjour

On estimait en 1994 que mille cinq cent personnes étaient hébergées à leurs frais dans les campings, villages de vacances et gîtes pendant la période de pointe. Le chiffre de 2001 n'est pas connu précisément, mais il est toujours largement inférieur au nombre de baigneurs. On peut estimer que deux baigneurs sur trois ne paient pas de taxe de séjour et ne font aucune dépense à Labeaume.

Le montant de la taxe de séjour était de soixante mille francs en 1994. Il est de cin-

L'autoroute

Le C.E.T.E. (Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement) d'Aix-en-Provence a lancé à l'automne dernier une étude sur l'écoulement du trafic routier dans la Vallée du Rhône et le long de l'Arc Méditerranéen.

Il s'agit du volet paysager qui devrait accompagner et rendre acceptable dans le cadre d'un débat public le doublement de la A7 et son raccordement sur la A9. Deux tracés sont envisagés, l'un par la Vallée du Rhône, l'autre par l'Ardèche. Le Cahier des Charges précise que dans certains secteurs «à

enjeux paysagers forts» le passage de l'autoroute se traduirait «par une dégradation importante (inacceptable !) de la valeur patrimoniale ou de la valeur d'usage»¹.

Le tracé d'étude large d'une dizaine de kilomètres nous concerne de Ruoms à la Lauze (sur le Chasserac). Il confirme les documents précédemment diffusés par l'association.

La synthèse de ce document précise que «pour les quelques unités de niveau 6 (niveau de contrainte rédhibitoire) l'implantation d'un tel projet se traduirait par une dégradation irrémédiable de la valeur patrimoniale et/ou de la valeur d'usage».

Elles concernent en particulier les défilés de Ruoms et les gorges de Labeaume. Il serait utile que la Municipalité prenne clairement position sur ce qui nous menace; si elle est opposée à ce projet qu'elle le dise, si elle y est favorable, elle doit alors le transcrire dans le P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) et en tirer les conséquences pour tous ceux qui habitent, ont construit des maisons ou acheté des terrains constructibles dans la zone d'influence de l'autoroute.

(Footnotes)

¹ Rapport de G.F.O. + consigné en annexe 3 du schéma d'assainissement du S.E.B.A. du 6 avril 1998

Les deux tracés possibles de l'autoroute



Lettre au conseil municipal

Nous voulions porter à votre connaissance la lettre que Jacques Yankel a adressée au conseil municipal.

Paris le 3/10/2007

Monsieur le Maire, Madame et Messieurs du Conseil Municipal

Me trouvant assisté à la réunion du 12 octobre, je me fais un devoir, comme vous y invitez vos administrés, à donner notre point de vue sur la question épineuse des parkings à Labaume. A ce sujet je dois vous faire part d'un incident auquel j'ai assisté, témoin involontaire de la colère et d'un automobiliste qui s'en retournait furieux parce qu'il n'avait pas trouvé à garer son véhicule malgré les nombreux parkings dont nous sommes fiers à juste titre.

Je vous avoue que j'ai eu honte que nous ne soyons pas capables d'accueillir gratuitement ^{trois} les touristes avides de venir admirer notre rivière et nos rochers -

Esperons que l'ouverture prochaine de nombreux parkings indispensables permettra à un nombre toujours plus grand de visiteurs, de trouver chez nous une place pour leurs engins.

PS - Je me permettrais également une suggestion supplémentaire pour témoigner de la joie que nous avons, nous autres Labaumoises de recevoir tant d'admirateurs de notre cité -

Il s'agirait de recouvrir les grands rochers du canyon (comme cela se fait en Californie) d'un immense écran de cinéma, sur lequel les automobilistes locaux dans leur auto, bus, autocars, Coca-Cola, regarderait de merveilleux téléfilms américains -

Si mes conseils trouvaient des oreilles complaisantes auprès de, édiles du Conseil Municipal, j'ai encore bien d'autres idées de même farine, que je ne demande qu'à faire partager!

Recevez, l'expression de ma haute considération.

Yankel

Notre ami

Notre ami Jacques Grégoire est décédé à l'âge de 63 ans. Il était membre fondateur de l'association et pendant de longues années, il assura au sein du Conseil d'Administration la tâche de trésorier. Homme de cœur et de conviction, sportif et amateur de champignons, il avait consacré son temps à l'enfance handicapée. Que sa famille et ses proches reçoivent le témoignage de notre sympathie.

quante sept mille francs en 2000 et budgété à cinquante cinq mille francs en 2001 ! Il semble anormal que ce montant soit en baisse alors que le nombre des estivants ne cesse d'augmenter. La perception de cette taxe doit certainement faire l'objet d'une action renforcée, y compris par le biais d'une application forfaitaire sur les résidences secondaires mises en location... La taxe de séjour doit également être appliquée à l'ensemble des séjours sous tente.

- Les droits de place et d'occupation du domaine public

Le montant total budgétisé en 2001 est de quarante mille deux cent cinquante francs. Les cafés et les restaurants payent une «redevance de terrasse», l'accueil et le stationnement de forains ou de spectacles sont également taxés, mais le montant total de ces participations semble particulièrement faible par rapport à l'activité économique constaté ne serait-ce que pendant les deux seuls mois d'été.

- La taxe d'habitation et notamment celle concernant les résidences secondaires.

Entre 1918 et 1950, Labeaume était une commune en ruines. Les achats par des «étrangers» ont permis de restaurer ces maisons abandonnées. Ces résidents ainsi que ceux qui ont fait construire emploient des artisans locaux et contribuent largement aux recettes du budget communal.

Aujourd'hui, les résidences secondaires (225) sont plus nombreuses que les résidences principales.

Il semble cependant, devant la faiblesse de contributions directes, prévues en 2001, cinq cent soixante et onze mille six cent francs en totalité y compris taxes foncières et taxe professionnelle, que la commune ne perçoive pas la totalité des taxes d'habitation à laquelle elle pourrait prétendre. Les résidents (nouveaux et anciens) versent-ils tout ce qu'ils doivent ? Des maisons «retapées» depuis longtemps ne continuent-elles pas à payer comme si elles étaient encore des ruines ? Les piscines implantées sur la communes sont-elles toutes déclarées ? En 1997, une sur six l'était, or une piscine déclarée entraîne une redevance non négligeable.

LES SOLUTIONS POUR PALLIER CE DÉFICIT :

Seule une révision des cadastre qui remettrait tout à plat permettrait de réajuster les déclarations. Elle devrait être accompagnée d'une mise en application rigoureuse de l'ensemble des obligations financières envisagées par la loi.

Des emplois ?

Le rapport de 1994 estimait à huit le nombre d'emplois créés par ce tourisme. Le chiffre actuelle est difficile à préciser (emplois permanents ou non, membre de la famille...), mais on peut estimer qu'il a plus que doublé depuis 1994. Par ailleurs, une partie significative des revenus des artisans ou des divers prestataires de services provient directement des interventions sur les résidences secondaires (construction, entretien...).

La commune, quant à elle, emploie trois employés municipaux et un quatrième saisonnier ainsi qu'un secrétaire de mairie et un policier municipal, soit six personnes pour une population permanente de l'ordre de cinq cent habitants, ce qui est largement supérieur au ratio constaté pour les communes de cette taille. On peut donc considérer là aussi que l'apport du tourisme est essentiel.

Des parkings payants?

Cette perspective, désagréable dans son principe, apparaît néanmoins comme la seule susceptible d'enrayer le phénomène. Le parking doit être accompagné d'une impossibilité de se garer le long des routes afin d'éviter que les automobilistes se garent n'importe où pour ne pas payer (côte de Labeaume et le Bègue, où les accotements s'effondrent un peu plus chaque année sous le poids des voitures). Les habitants auraient une carte de résident leur permettant l'accès gratuit. Il n'est qu'à suivre l'exemple des villages du Lubéron ou du Lot qui ont tous un accès payant en été (de douze à vingt francs) ; ou plus près de nous, la Roque sur Cèze où l'accès des parkings est de vingt francs, que ce soit pour la rivière ou pour le village.

Ce qui semble simple ne l'est pas pour autant : comment installer le péage et assurer le contrôle dans des lieux disséminés?

Les barrières et les cartes à puces sont coûteuses. Il n'est pas évident que cela sera d'un grand apport financier pour la municipalité. Cependant, le but est de protéger notre site contre une surfréquentation devenue évidente et non de gagner de l'argent. Il suffirait de ne pas en perdre, en faisant supporter –par les usagers plutôt que par les contribuables– le coût des équipements qu'ils rendent nécessaires.

Un meilleur aménagement des aires existantes

Le réaménagement du parking sauvage, devant le cimetière, a fait l'unanimité lors de la réunion du 12 octobre.

Un document avait été remis en 1992 par notre association à la municipalité pour effectuer des aménagements agréables de stationnement. L'étude sur le «Village de caractère» proposait la mise en place d'une trame végétale suggérant les emplacements pour éviter un marquage au sol trop visible.

L'aménagement qualitatif d'autres aires?

Limiter ou supprimer le stationnement sur la place du Jumelage qui pourrait être autre chose qu'un parking (bancs, arbres...) sous réserve que les riverains puissent garder leurs places de stationnement !

Le C.A.U.E. de l'Ardèche, consulté en 2000-2001, préconise l'idée de village piétonnier et propose l'aménagement de petits parkings dans la verdure, répartis jusqu'à la Turelure. Cette suggestion pose néanmoins problème car le chemin n'est pas communal, c'est un chemin d'exploitation, les terrains sont privés et cela nécessiterait soit leur location, soit leur acquisition.

La barrière actuelle avait été posée pour éviter le stationnement incontrôlé et le camping sauvage, il ne faudrait pas revenir en arrière.

Du stationnement sur le plateau ?

C'est le rêve des riverains des parkings «du bas» et on les comprend, mais où serait situé ce parking mythique ? Et son coût d'aménagement ainsi que les nuisances générées ne seraient-ils pas exactement identiques à ceux des parkings existants ?

En conclusion

Notre association prend clairement parti pour un arrêt de la création de nouveaux parkings à répétition, une piétonisation maximale du Village et la restructuration et l'aménagement des parkings actuels en les rendant payants en accompagnement d'une politique de contrôle globale du stationnement actuellement anarchique. Nous ne pensons pas qu'il soit imaginable d'en créer encore sur le plateau car ils ne feraient que s'ajouter à ceux déjà existant qui ne seraient pas supprimés pour autant, et ils n'élimineraient pas pour autant les nuisances de circulation et la pression insupportable sur la rivière.

LA PROPETE DE LA RIVIERE ET LA STATION D'EPURATION

Les eaux usées de tout le village se déversent dans une station d'épuration qui est située au fond du Sablas (pour deux cent cinquante équivalents habitants) alors qu'une vingtaine de personnes vivent au village. Elle se compose d'un décanteur digesteur et de filtres de pouzzolane et le rejet après décantation se fait directement dans la Beaume.

En raison du soudain accroissement du débit, dû au nombre des résidents, cette station ne peut plus fonctionner en été. Les déchets et les matières grasses s'accumulent dans la station d'épuration qui se bouche et produit des odeurs détestables. Elle fonctionne en fait comme une simple fosse de décantation. Les eaux rejetées sont polluées et des coliformes fécaux y ont été détectés. Les baigneurs non avertis se baignent immédiatement en aval car le panneau disposé en façade de mairie ne suffit

pas à renseigner des personnes qui se dirigent directement à la baignade.

Paradoxalement, les derniers prélèvements effectués par la D.A.S.S. en juillet et août, en amont et en aval du pont après la fosse, ont été déclarés conformes à la norme européenne. Par contre, ceux effectués sur l'affluent de la Beaume, la Drobie, petit torrent à l'eau propre et claire, ne le sont pas !!!

Les solutions

Ce n'est plus la municipalité qui est responsable de l'assainissement, mais le S.E.B.A. (Syndicat des Eaux de la Basse Ardèche), qui a délégué depuis quelques années la gestion du système d'assainissement à une société privée, la S.A.U.R. (Société d'Assainissement Urbain et Rural). Deux solutions avaient été envisagées par le S.E.B.A. au début des années quatre vingt-dix :

- La première consistait à **installer une station plus importante** qui ne pouvait être implantée que du côté d'Auriolles. Le coût de cette station représentait un investissement très lourd pour la commune, le franchissement de la rivière était problématique et bien évidemment, la commune d'Auriolles ne la désirait pas.

- La seconde était un projet quelque peu pharaonique: **une pompe** aspirait les rejets du village et les remontait au niveau du plateau, ils rejoignaient la Bigournette par un tuyau ; les subventions auraient été dérisoires et cela nécessitait l'installation de plusieurs pompes de relevage entre le chef-lieu et le raccordement à Ruoms.

Plusieurs éléments nouveaux vont intervenir qui peuvent participer à l'amélioration de la situation. Tout d'abord, l'intercommunalité qui va se mettre en place permettrait

aux grosses communes (Ruoms, Vallon...) de contribuer aux travaux d'assainissement des plus modestes. Par ailleurs, les restaurants ne pourront plus esquiver l'obligation légale d'installer des bacs dégraisseurs avec l'application des normes européennes en 2002. Enfin, devraient être appliquées, à partir de 2005, les modifications de la «loi sur l'eau», dont les conditions seront plus draconiennes en ce qui concerne les implantations de gîtes et de caravanes non déclarées.

La station collective d'épuration ne représente cependant pas la panacée absolue. Dans un terrain karstique comme celui de Labeaume, chaque rejet domestique risque de contaminer la nappe phréatique et arrive par infiltration directement dans la rivière. Il convient donc de traiter la pollution aussi près que possible de son origine. On peut imaginer que chaque maison aménage sa «**mini-station d'assainissement autonome**» pour un coût de vingt cinq à trente cinq mille francs à condition qu'elle rentre bien dans le cadre des cartes d'aptitude des sols¹. On peut pour cela obtenir des aides pouvant aller jusqu'à quinze mille francs et, en se regroupant, les prix peuvent être sensiblement abaissés.

Enfin, bien sûr, on peut penser que la maîtrise (relative) de la fréquentation, liée à celle du stationnement limitera la pression sur la propreté de la Beaume. La diminution de la fréquentation –ou en tout cas l'arrêt de sa croissance exponentielle– devrait s'accompagner naturellement, mais cela n'est plus seulement un débat sur l'impact du tourisme, d'une réflexion approfondie sur les prélèvements de l'irrigation, puisqu'en matière de développement durable toutes choses sont liées. Cela devrait faire l'objet d'une réflexion future...

Adhésion

Si vous souhaitez continuer à soutenir notre action et que vous n'avez pas encore eu l'occasion de renouveler votre adhésion, nous vous joignons ci-dessous un bulletin que vous voudrez bien adresser à notre trésorier :

Jacky ALLARD - Quartier Chamontin - LABEAUME - 07120 RUOMS

----- ✂ -----
Madame, Monsieur

Adresse

Souhaite(nt) adhérer à l'Association «Vivre à Labeaume» pour l'année 2002.

Ci-joint chèque de 9.15 € à l'ordre de «Vivre à Labeaume».

Signature

Erratum

page 1

colonne de gauche, 5^{ème} ligne : lire «une enquête»

page 3

2^{ème} colonne

1^{er} paragraphe, 1^{ère} ligne : lire «des cadastres»

2^{ème} paragraphe, 3^{ème} ligne : lire «le chiffre actuel»

page centrale

la note 1 concerne la propriété de La Beaume, dernière page,
colonne de droite, avant-dernier paragraphe.

n° 14